

La pauvreté au Québec : portrait, bilan et perspectives

DOCUMENT DE TRAVAIL

Document préparé par :

Lena Hübner

Assistante de recherche, CRC en éducation médiatique et droits humains
Doctorante en communication, Université du Québec à Montréal (UQAM)
Hubner.lena_alexandra@courrier.uqam.ca

Martin Bonnard,

Assistant de recherche, CRC en éducation médiatique et droits humains
Doctorante en communication, Université du Québec à Montréal (UQAM)
Bonnard.martin@courrier.uqam.ca

Normand Landry,

Professeur au Département de Sciences humaines, Lettres et Communication et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en éducation médiatique et droits humains.
normand.landry@teluq.ca

Dans le cadre du projet :

« Sortir du cadre : représentations médiatiques et militantes de l'assistance sociale au Québec » piloté par Normand Landry (Téluq), Anne-Marie-Gagné (Téluq) et Sylvain Rocheleau (Université de Sherbrooke) à la Chaire de recherche du Canada en éducation médiatique et droits humains.

Citation suggérée :

Hübner, L.A., Bonnard, M. et Landry, N. (2020). La pauvreté au Québec : portrait, bilan et perspectives Manuscrit non publié, Université Téluq. Accessible sur R-Libre.

La pauvreté au Québec : portrait, bilan et perspectives

La pauvreté a de nombreux visages. Être pauvre, c'est manquer d'argent pour se nourrir, se vêtir, se loger et se soigner. C'est aussi ne jamais aller au cinéma ou au restaurant, ne pas pouvoir inscrire ses enfants aux activités parascolaires ou partir en voyage. C'est constamment se priver des activités culturelles et sociales. Certaines personnes en situation de pauvreté ont accès à des programmes d'assistance sociale, d'autres travaillent à faible revenu. Des femmes monoparentales, des hommes célibataires, des familles immigrantes, des personnes à mobilité réduite, des couples de personnes âgées, des jeunes sans ou avec diplôme vivent au jour le jour. Souvent appréhendée comme un ensemble ou une catégorie de personnes, la pauvreté varie considérablement d'une situation à l'autre : la pauvreté au Québec ne se compare pas à celle en Haïti. Se sentir pauvre à Montréal se manifeste d'une manière tout à fait différente qu'à Kuujuaq.

Une chose est certaine, la pauvreté est un enjeu social complexe qui est sujet à controverse. Cela relève, entre autres, de l'ambiguïté de la notion même de « pauvreté »¹. Les différentes institutions gouvernementales, scientifiques, militantes et communautaires investies dans la lutte contre la pauvreté ne se l'approprient pas forcément de pareille façon. L'une des stratégies déployées vise, par exemple, à donner la parole aux personnes concernées. Ces définitions subjectives² de la pauvreté témoignent directement de ses conséquences dans la vie quotidienne. Tel est le cas dans les extraits d'entrevues menés auprès de personnes assistées sociales dans le cadre du projet de recherche « Sortir du cadre : représentations médiatiques et militantes de l'assistance sociale au Québec » piloté par Normand Landry (Téluq), Anne-Marie-Gagné (Téluq) et Sylvain Rocheleau (Université de Sherbrooke) à la Chaire de recherche du Canada en éducation médiatique et droits humains.

« J'dirais, la pauvreté pour moi c'est plus hum, ne pas se faire quelque chose que tu vois que tu en a besoin vraiment. Par exemple, si ton enfant il est là, il te demande quelque chose puis tu lui dis "non on est pas capable de s'offrir ça, non, tu pourras pas avoir ça". [...] Je dirais que c'est ça pour moi la pauvreté. Ne pas être capable de s'offrir ce que l'on veut, hum, au moment où on le souhaite, alors que c'est quelque chose de minime »

Catherine, Montréal

« Moi, je pense, ben en tout cas si on parle de la pauvreté économique, c'est une, mais il y a 5000 pauvretés. On peut être isolé, il y a la pauvreté de savoir lire, écrire. En tout cas. Il y a toutes sortes de pauvreté »

Carole, Québec

« Pour moi, la pauvreté, c'est subir la vie et non de la vivre ».

Émilie, Montréal

« il nous manque tout le temps quelque chose. Pour moi, être pauvre, c'est ça. On a pas assez d'argent pour...pour nos besoins. Pour moi, c'est ça être pauvre. Dès que tu as pas assez d'argent pour remplir tes besoins, t'es pauvre ».

Hugo, Gatineau

¹ Pour une discussion complète de la notion : Duvoux, N. & Rodriguez, J. (2016). La pauvreté insaisissable: Enquête(s) sur une notion. *Communications*, 98(1), 7-22. doi:10.3917/commu.098.0007.

² Duvoux, N. & Papuchon, A. (2019). La pauvreté subjective comme mesure de l'insécurité sociale: Une comparaison des différents indicateurs de pauvreté. *Savoir/Agir*, 49(3), 87-93. doi:10.3917/sava.049.0087.

En général, les pouvoirs publics tendent à définir la pauvreté par le manque de ressources financières et matérielles et donc par le fait de ne pas pouvoir combler les besoins essentiels (nourriture, vêtements, logement, transports, etc.). Cette approche met l'accent sur le manque de revenus et d'intégration au marché du travail. Or, il est aussi possible d'adopter une vision plus large de la pauvreté en considérant d'autres facteurs comme l'exclusion sociale ou culturelle. Pensons à titre d'exemple à la non-participation à la vie culturelle par manque d'argent ou à l'isolation sociale provoquée par les préjugés omniprésents envers les personnes en situation de pauvreté. Bien évidemment, les politiques publiques tout comme les programmes et services sociaux varient selon l'approche choisie.

Il existe d'ailleurs une panoplie de recherches universitaires, de données statistiques, de rapports gouvernementaux et d'études d'organismes militants dressant le portrait de la pauvreté au Québec³. Malgré les nombreuses données statistiques à ce sujet, il est difficile de se faire une idée claire de la situation. La variété des définitions de la notion « pauvreté » et des méthodes employées par les différentes institutions pour mesurer cette pauvreté engendre des conclusions divergentes. Une comparaison de ces diverses données, nous a permis de brosser un portrait plus global de la pauvreté au Québec. Pour bien comprendre ce portrait, il faut toutefois d'abord revenir sur le cadre législatif qui guide les actions du gouvernement québécois en matière de lutte contre la pauvreté.

Pauvreté et politiques publiques

Il existe au Québec plusieurs programmes et services de sécurité sociale qui ont pour but de protéger les citoyen-ne-s contre des « risques sociaux » reconnus comme tels par l'État⁴. Parmi ces risques, on compte l'invalidité, la maternité, le chômage et l'assistance sociale. Les mesures législatives adoptées au Québec en matière de pauvreté vont toutefois plus loin. En 2002, le Québec a adopté une loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale⁵. Cette loi, unique en Amérique du Nord, se veut un guide pour le gouvernement et la société québécoise dans la planification d'actions concrètes pour combattre la pauvreté et prévenir ses causes (article 1.1). Le gouvernement définit la pauvreté dans le cadre de cette loi comme une « condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société » (article 1.2). Le gouvernement adopte donc une définition large de la pauvreté qui va au-delà d'une situation de privation financière et matérielle. En intégrant la notion d'exclusion sociale, le gouvernement admet que la pauvreté a des conséquences sur l'intégrité de l'identité sociale, la santé, l'éducation ainsi que sur les

³ En ce qui concerne les rapports gouvernementaux, Statistique Canada, l'Institut de la Statistique du Québec et le Ministère du Travail et des Services Sociaux récoltent une multitude de données sur la pauvreté. Du côté militant, mentionnons le travail du Collectif pour un Québec sans pauvreté et le Front commun des personnes assistées sociales. Du côté universitaire, l'Institut de recherche et d'information socioéconomique (IRIS) mène plusieurs recherches à ce sujet.

⁴ Auclair, R. (2003). *Introduction à la sécurité sociale*. Québec : PUL, p. 7

⁵ Gouvernement du Québec (2002). *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, L7. Récupéré de <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/L-7>

réseaux de relations sociales et familiales⁶. Ces impacts peuvent entraver la sortie de pauvreté.

Cependant, il s'agit là d'une loi-cadre. Ce type de loi établit des principes généraux en matière de lutte contre la pauvreté. Or, les moyens spécifiques pour atteindre les objectifs fixés dans cette loi ne sont pas clarifiés. Ces moyens dépendent des priorités politiques et de la volonté des différents gouvernements. Cette loi institue une *stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (article 1.3) ainsi que la création des deux organismes suivants (article 1.1) :

1. Le *Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale* (CEPE) qui est chargé de recueillir des informations, notamment statistiques, sur la pauvreté au Québec.
2. Le *Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* qui conseille le ministre responsable de l'application de la loi dans la mise en œuvre de la stratégie nationale.

Enfin, cette loi prévoit la création d'un *fonds québécois d'initiatives sociales* pour financer les projets concrets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (article 1.1).

L'article 1.4 de cette loi énonce son but : « amener le Québec d'ici l'année 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres ». Puisqu'il s'agit d'une loi-cadre, il revenait aux gouvernements élus durant cette période de déterminer comment atteindre ce but. Des mesures concrètes ont donc été élaborées. Celles-ci sont rendues publiques sous forme de plans d'actions gouvernementaux. Malgré trois plans, publiés respectivement en 2004, 2010 et puis quatre ans après la date butoir en 2017, l'objectif initial n'a pas été atteint. Encore aujourd'hui, le taux de pauvreté au Québec est plus élevé que ceux de plusieurs pays européens, notamment les pays scandinaves⁷. D'ailleurs, si la province fait mieux que le Royaume-Unis ou l'Allemagne, elle se classe derrière la France et la Belgique⁸.

Ce qu'« être pauvre » signifie Québec

Pour bien comprendre ces comparaisons internationales et pour connaître les raisons pour lesquelles le Québec n'est pas parvenu à atteindre le but fixé par la loi, il faut s'intéresser aux indicateurs utilisés pour décrire l'état de la pauvreté. Chacun tient compte d'éléments différents et renvoie à des conceptions de la pauvreté qui sont développées et défendues par des groupes de pression du monde politique ou de la société civile.

⁶ Lechaume, A. et Brière (2014). *L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent*. Québec : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale (CEPE), p. 18. Récupéré de www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_L'exclusions_sociale.pdf

⁷ Fréchet, G. et Savard, F. (2016). *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec. État de situation 2016. Rapport de recherche*. Québec : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale (CEPE), p. 27 et 62. Récupéré de https://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat_Situation_2016.pdf.

⁸ Ibid., p. 24.

Deux indices sont utilisés de façon récurrente lors de la mise en œuvre des plans d’actions gouvernementaux en matière de lutte contre la pauvreté, soit la *mesure du panier de consommation* (MPC) et la *mesure de faible revenu* (MFR). Dès lors, un portrait de la pauvreté au Québec selon ces mesures s’impose dans un premier temps. Afin de jeter un regard critique sur le rôle politique que joue ce choix statistique, il s’avère intéressant de comparer les approches gouvernementales à une autre méthode. Pour ce faire, nous avons choisi, dans un deuxième temps, de présenter l’état de la pauvreté au Québec selon l’indice du revenu viable. Ce dernier a été développé par l’Institut de recherche et d’information socioéconomiques (IRIS).

Portrait de la pauvreté selon les mesures officielles

Lorsqu’il est question du taux de pauvreté, la plupart des rapports gouvernementaux font référence à la *mesure du panier de consommation* (MPC). Celle-ci sert de repère au Québec depuis 2009⁹. Elle détermine un niveau de revenu nécessaire à l’achat d’un panier de biens et de services qui assurent « un niveau de vie de base »¹⁰. Ce panier comporte :

- l’alimentation,
- les vêtements,
- le logement,
- le transport,
- ainsi que d’autres dépenses de base (quantités limitées de téléphonie, de meubles, de soins d’hygiène, de frais scolaires et de dépenses personnelles).

Cette estimation du coût de la vie « plancher » pour une unité familiale de référence est effectué dans différentes régions du Québec, dans les agglomérations comme dans les régions moins denses. Selon les plus récents calculs de Statistique Canada, une personne seule ou une famille de deux adultes et deux enfants devaient dépenser, en 2018, les montants suivants pour atteindre ce « niveau de vie de base » :

⁹ Labrie, V. (2014, 30 octobre). La Mesure du panier de consommation et les seuils de faible revenu. Document préparé pour le Collectif pour un Québec sans pauvreté, p. 1. Récupéré de <http://www.pauvrete.qc.ca/document/la-mesure-du-panier-de-consommation-et-les-seuils-de-faible-revenu/>

¹⁰ Statistique Canada (2018). Qu’est-ce que la mesure du panier de consommation? Récupéré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/2013002/mbm-mpc-fra.htm>.

Mesure du panier de consommation au Québec pour l'année 2018¹¹		
	Personne seule	Famille de deux adultes et deux enfants
Vêtement	42 \$	185,5 \$
Alimentation	334 \$ (83,50 \$ par semaine)	964,83 \$
Logement	803 \$	944,41 \$
Transport	187 \$	315,58 \$
Autres nécessités	307 \$	936,33 \$
Total mensuel	1 673 \$	3346, 65 \$

Ensuite, le revenu « disponible »¹² de chaque ménage est comparé à ce seuil et l'on en déduit le taux de faible revenu selon la MPC. Autrement dit, on calcule le pourcentage des ménages dont le revenu se situe en dessous de ce seuil et qui ne peuvent donc pas s'acquitter de ces dépenses de base. À titre d'exemple, une personne seule bénéficiant du programme d'Aide sociale reçoit 690 \$ par mois¹³. Ce revenu ne permet pas d'atteindre le « niveau de vie de base » de 1 673 \$ par mois tel que défini par la MPC.

Examinée sur le long terme, le taux de faible revenu d'après la mesure du panier de consommation (MPC) suit globalement une tendance à la baisse au Québec depuis 2002 (voir tableau¹⁴). **Selon cette mesure, 9.7% de la population québécoise était en situation**

¹¹ Il s'agit des chiffres les plus récents selon la nouvelle base 2018 pour le calcul de la MPC. Les statistiques développées à partir de cette nouvelle base n'étant pas encore toutes sorties, nous utilisons la base 2011 dans le reste du document. Pour les données du tableau et plus de détails, Djidel et al. (2020). Mesure du panier de consommation de l'année 2018. Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation. Récupéré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2020002-fra.htm>. Les montants pour une

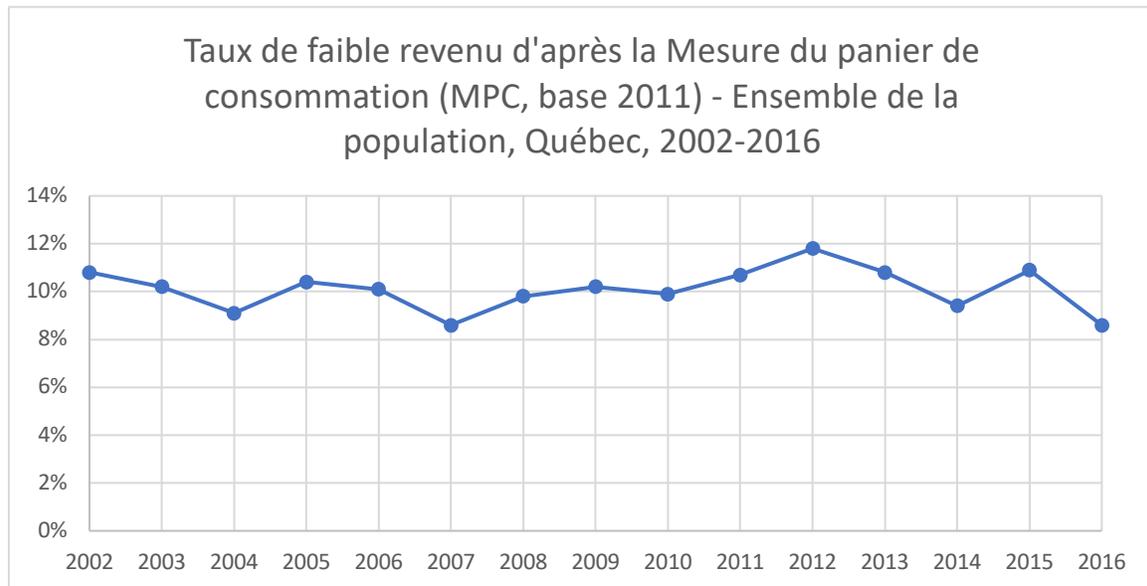
personne seule sont calculés à partir de l'échelle d'équivalence du CEPE, cf. Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. (2010). Échelle d'équivalence : une validation empirique. Québec : CEPE. Récupéré de https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Echelles_equiv.pdf

¹² Selon un consensus au Québec, on ajoute 7% à la MPC pour tenir compte des dépenses non discrétionnaires des ménages (cotisations sociales, syndicales et professionnelles, frais de garde, pension, etc.), voir Eve-Lyne Couturier (2020). *Le revenu viable 2020 dans l'échelle des revenus : données pour différentes localités du Québec*. Note socioéconomique. Montréal : Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, p. 3.

¹³ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (2020b). *Nouveaux montants des prestations : programme d'aide sociale, programme objectif emploi, janvier 2020*. Récupéré de https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/publications-adm/autres/FI_indexation_aide_sociale_VF.pdf?1576871495

¹⁴ Fréchet, G., Lechaume, A., Savard, F. (2018). La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec. État de situation 2018. *Rapport de recherche*. Québec : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale (CEPE), p. 13. Récupéré de https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat-situation2018.pdf.

de pauvreté en 2018¹⁵. Cela correspond à environ 812 000 personnes d'une population québécoise totale d'un peu plus de 8.4 millions d'habitant-e-s.



Ces chiffres donnent une idée du nombre de gens vivant sous le seuil de pauvreté et de l'importance du groupe qu'ils forment par rapport à l'ensemble de la population, ou certains de ses sous-groupes (selon la région, l'âge, la scolarité, etc.). Par contre, la mesure ne dit pas grand-chose sur l'écart qui sépare les ménages de ce seuil. Sont-ils juste en dessous, auquel cas une légère augmentation de leur revenu les verrait sortir de la situation de pauvreté ? Ou bien, au contraire, en sont-ils très éloignés ?

L'écart de faible revenu illustre la répartition des unités familiales en dessous du seuil de la MPC. Il mesure la distance qui sépare le revenu de chaque famille de ce dernier et permet d'identifier les groupes (familles monoparentales, personnes seules, les jeunes, etc.) les plus touchés¹⁶. Pour environ les trois quarts des ménages sous le seuil de pauvreté, l'écart de faible revenu est inférieur à 50 % en 2016. Ces ménages se situent donc dans la moitié supérieure de la zone en dessous du seuil de pauvreté selon la mesure du panier de consommation.

Le choix de cet indicateur met également en lumière, durant les dernières années, une augmentation de l'écart moyen qui sépare toutes les unités familiales du seuil de pauvreté. Cela indique qu'une part importante des ménages en situation de pauvreté tend à s'éloigner du seuil. Entre 2002 et 2016, l'écart moyen a augmenté de 7% pour se placer à 39 %¹⁷. Autrement dit, malgré des performances économiques favorables et un taux de chômage

¹⁵ Djidel et al. (2020): Tableau 2.

¹⁶ Crespo, S. (2019). L'écart de faible revenu. *Données sociodémographiques en bref*, 23(2), Institut de la statistique du Québec, p.4. Récupéré de www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol23-no2.pdf.

¹⁷ Crespo, S. (2019), p.4.

plutôt bas, du moins jusqu'au moment de l'éclatement la pandémie COVID-19 en 2020, les personnes les plus pauvres s'appauvrissent davantage¹⁸.

Mesurer la pauvreté selon les inégalités de revenu

Alors que les taux présentés ci-haut dépendent du coût de la vie, l'on peut aussi mesurer la pauvreté en se basant sur le revenu médian d'une population¹⁹. Pour ce faire, Statistique Canada et le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale (CEPE) utilisent la mesure du faible revenu (MFR). Son calcul diffère largement de celui de la mesure du panier de consommation. Cette mesure correspond à un pourcentage fixe du revenu ménager médian canadien « ajusté »²⁰. L'ajustement se fait selon le nombre de personnes dans le ménage. Un revenu est considéré faible lorsqu'il est inférieur à un pourcentage du revenu médian ainsi calculé. Statistique Canada fixe ce pourcentage à 50 % ; cette mesure est par conséquent appelée MFR-50.

En 2017, la MFR après impôts au Québec pour une personne était de 21 361\$²¹. À titre de comparaison, une personne travaillant à temps plein au salaire minimum en 2017 gagne 19 963\$ après impôts. La MFR augmente avec le nombre de personnes par ménage: en 2017 elle correspondait à 30 210 \$ pour deux personnes, 36 999 \$ pour trois personnes, 42 723 \$ pour 4 personnes, 47 766 \$ pour 5 personnes et 52 324 \$ pour 6 personnes²². Selon cette mesure, 16,4% de la population québécoise était en situation de pauvreté en 2017²³. Le seuil plus élevé de la MFR renvoie, en effet, à un plus grand nombre de personnes, environ 1 361 008, lorsqu'on le compare avec les chiffres de la MPC.

On a donc une mesure complémentaire à celle basée sur un panier de consommation. On cherche ici à mesurer le nombre de ménages dont le revenu se situe dans la partie basse de l'échelle des revenus, en considérant que l'écart qui les sépare du reste de la population les place en situation de pauvreté. Du côté de la MFR, seules les disparités dans l'échelle des revenus sont considérées. Le fait de se concentrer ainsi sur les revenus facilite les comparaisons interrégionale et internationale. Cette mesure se trouve donc souvent dans les rapports qui comparent la pauvreté au Québec avec celle des pays en Europe. En ce qui concerne la MPC, le revenu des ménages est comparé à ce qui l'en coûte dans une région donnée pour pouvoir assurer le minimum vital. À cette fin, le Québec est partagé en seulement six régions : Québec, Montréal, les régions rurales, et trois types de région urbaine selon la taille de leur population.

¹⁸ Collectif pour un Québec sans pauvreté (2019, 5 mars). La pauvreté existe toujours et ses conséquences sont toujours graves. *La Soupe au Caillou*, 436, 1-2.

¹⁹ Le revenu médian est celui situé au milieu de la distribution des revenus. La moitié des revenus du groupe se situe en-dessous ou à égalité avec lui.

²⁰ Hurteau, P. et Nguyen, M., (2017). Les conditions d'un salaire viable au Québec en 2017. Note socioéconomique. Montréal : Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, p. 1.

²¹ Institut de la Statistique du Québec (2019). *Seuils du faible revenu, MFR-seuils après impôt, selon la taille du ménage, Québec, 1996-2017*. Récupéré de https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/seuilsufr_qcapi .htm.

²² Chiffres pour 2017, Institut de la Statistique (2019).

²³ Ibid.

Contrairement à la mesure du panier de consommation, la mesure de faible revenu n'est toutefois pas très utile pour comprendre l'évolution de la pauvreté dans le temps. Puisque le revenu médian d'une société varie selon son cycle économique, celui-ci monte en période de prospérité et diminue lorsqu'on traverse une récession²⁴. On risque dès lors de surestimer l'importance du faible revenu en période d'expansion économique et de sous-estimer lorsque le pays est frappé par une crise économique. Pour cette raison, l'utilisation de la mesure du panier de consommation est à privilégier pour le suivi des tendances à long terme.

Mesurer la pauvreté autrement

En 2015, l'Institut de recherche et d'information socioéconomiques (IRIS), un institut de recherche à but non lucratif et indépendant basé à Montréal, établit une nouvelle mesure. Le salaire viable cherche à établir le seuil de sortie de la pauvreté au Québec, un seuil qui serait donc au-dessus de la MPC et de la MFR-50, ainsi qu'à mettre de l'avant la condition des travailleur-se-s pauvres. En effet, au-delà des clichés qui assimilent souvent la population pauvre avec les prestataires de l'aide sociale, la précarité touche aussi certains groupes de travailleur-se-s et des personnes âgées. Cet indicateur correspond au salaire horaire d'une personne qui travaille à temps plein (37,5 heures par semaine) et qui doit lui permettre « non seulement [de] couvrir ses besoins de base, mais [de] se doter d'une marge de manœuvre pour sortir de la pauvreté »²⁵.

Son calcul se fait en trois étapes. On part du panier de consommation de base selon la méthodologie énoncée ci-haut. On estime ensuite le taux horaire nécessaire pour pouvoir couvrir ce panier de consommation selon sa situation personnelle (ménage, emplacement géographique, etc.). Ce taux horaire correspond au salaire viable. Pour savoir si une personne vit avec un salaire viable, il faut alors comparer son salaire horaire net (salaire après impôts, transferts et cotisations) avec ce calcul. Une personne est donc considérée pauvre lorsque son salaire ne lui permet pas d'acquitter un panier de dépenses de base. La mesure du salaire viable insiste ainsi sur la condition des travailleurs pauvres et la nécessité d'une rémunération minimale qui permet à tout un chacun de subvenir à ses besoins essentiels.

À titre indicatif, le salaire viable moyen était fixé à 13,15 \$ de l'heure en 2017²⁶. Toutefois, lorsqu'on isole les personnes seules qui ne bénéficient pas des différentes allocations et prestations gouvernementales liées aux enfants à charge, le salaire viable augmente à 15,04 \$ de l'heure pour tenir compte de ce manque à gagner. Sur une année, cela correspond à un salaire annuel de 24 962 \$ après impôts pour une personne seule vivant à Montréal, dépassant ainsi les montants de la MPC (18 475 \$ en avril 2018)²⁷ et de la MFR

²⁴ Pour une discussion complète, voir Statistique Canada :

<https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/cdmi.html>

²⁵ Hurteau, P. et Nguyen, M., (2017), p. 1.

²⁶ Ibid., p. 10.

²⁷ Hurteau (2018). Le revenu viable : Indicateur de sortie de pauvreté en 2018. Note socioéconomique.

Montréal : Iris, p. 2. Récupéré de https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Revenu_viable_20180414_WEB.pdf

(21 361 \$ en 2017)²⁸. Comme on l'a vu, ce concept permet en outre de mesurer la pauvreté au sein même des travailleur-se-s à faible revenu en comparant le revenu annuel du salaire minimum à celui du salaire viable.

En 2018, l'IRIS a élargi son indice à la prise en compte de la fiscalité et des autres sources de revenus des ménages. On parle dès lors de revenu viable et non de salaire viable. Ce nouvel indice construit de manière similaire à la MPC, permet alors de situer un seuil un peu plus élevé qui correspond à des conditions de vie dignes, proches d'une sortie de la pauvreté. Le travail de l'IRIS met également en lumière le coût des frais de garde des enfants et les difficultés des familles monoparentales, ainsi que la précarité chez les étudiant-e-s et les personnes âgées (en particulier celles qui ne reçoivent qu'une pension de base).²⁹ L'IRIS établit à 61 009\$ le revenu viable d'une famille de deux adultes et deux enfants vivant à Montréal en 2020³⁰. Ce revenu la place environ aux deux tiers du revenu médian, au-dessus donc de la MFR-50 (45 180\$) et loin du seuil de la MPC+7% (40 278\$), ainsi que de la MFR-60 pour le Québec mesurée à 54 219\$, un montant qui, rappelons-le, renvoie à une zone de sortie de la pauvreté³¹. Bien que l'IRIS ne fournisse pas les taux de population qui gagnent un revenu insuffisant selon son indice, la mesure permet de situer les seuils de sortie de la pauvreté dans plusieurs régions du Québec, tout en tenant compte d'une diversité de situations allant au-delà de celles couvertes par l'assistance sociale.

Reste à noter que les méthodes présentées ici mesurent la pauvreté au niveau individuel³². Elles ne permettent pas de mesurer ou d'expliquer les causes systémiques la pauvreté (politiques néolibérales, service public sous-financées, etc.) en tant que phénomène social³³.

Qui se cache derrière ces chiffres ? Les Québécois-e-s en situation de pauvreté

Nous avons vu qu'une partie non-négligeable de la société québécoise vit en situation de pauvreté. Parmi ces personnes, certains groupes sont surreprésentés. En première instance figurent les personnes vivant seules. Elles présentent non seulement un taux de faible revenu trois fois supérieures au reste de la population, mais la part qu'elles occupent au sein de cette population a plus que doublé au cours des quarante dernières années³⁴.

Si l'on regarde de plus près les chiffres, l'on remarque qu'en 2017, environ 17,5 % des adultes vivant seuls au Québec se situaient en dessous du seuil de pauvreté selon la MPC.

²⁸ Institut de la Statistique (2019).

²⁹ Eve-Lyne Couturier (2020), p. 17-18.

³⁰ L'indice tient compte des particuliers régionales. Le revenu viable passe à 58 249\$ pour une famille de Sherbrooke et augmente à 66 036\$ pour vivre décemment à Sept-Îles.

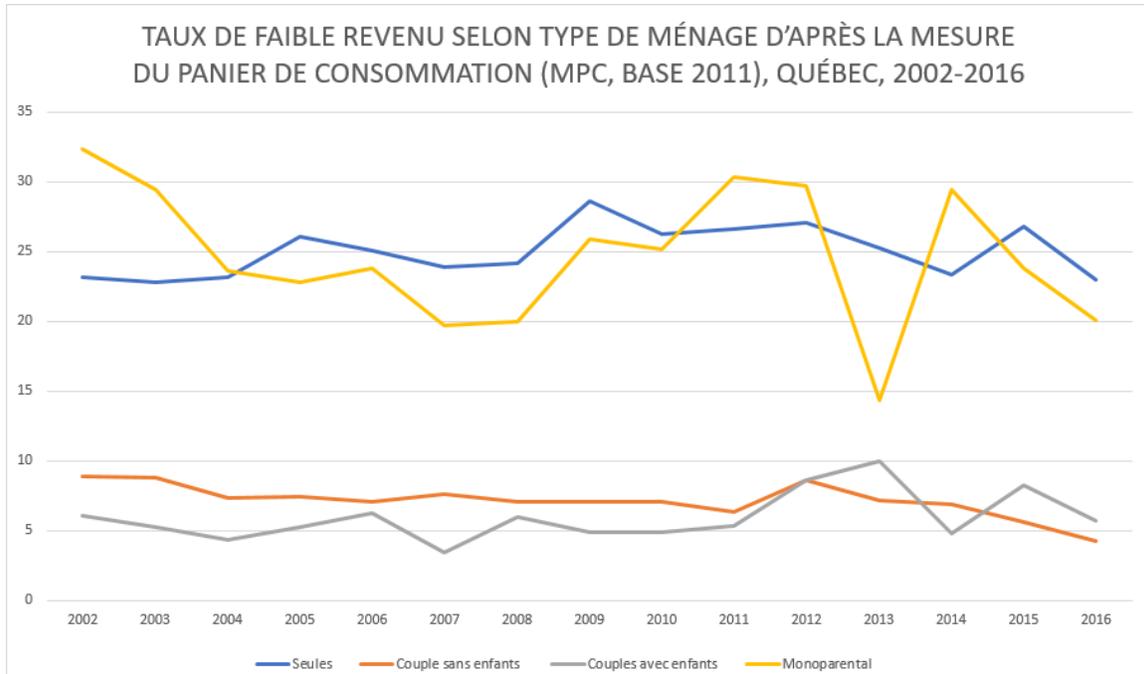
³¹ Eve-Lyne Couturier (2020), p. 16.

³² D'ailleurs, rappelons que cette liste de mesures et d'indicateurs n'est pas exhaustive. Il existe d'autres façons de mesurer la pauvreté. Pour en savoir plus, on pourra consulter le premier chapitre de l'ouvrage *Pauvreté et problèmes sociaux* de Jocelyn Vinet et Danielle Filion (2014).

³³ Ibid.

³⁴ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (2019). *Influence de la croissance et des politiques fiscales sur la pauvreté au fil du temps*. Note de recherche. Québec : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale (CEPE), p.17. Récupéré de https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Influence-croissance-economique_2019.pdf

En comparaison, seul 7,2 % des personnes dans un ménage avec plus d'une personne le sont³⁵. À partir de l'écart de faible revenu, on peut également observer que les ménages ayant un homme jeune comme soutien principal sont les plus éloignés du seuil de pauvreté et donc les plus gravement touchés par celle-ci³⁶.



Les données sur le long terme pour les différents types de ménage (voir tableau³⁷) présentent des taux de faible revenu selon la MPC pour les familles monoparentales et les personnes seules historiquement plus de deux fois plus élevé que ceux des autres catégories de ménage. La proportion des personnes seules et des couples avec enfants en situation de pauvreté reste stable durant la période et ce malgré quelques variations importantes. Le taux pour les premiers augmente significativement en 2005, 2009 et 2015. La part des couples avec enfants touchés par la pauvreté augmente, quant à elle, entre 2011 et 2013³⁸. La tendance générale pour les familles monoparentales et les couples sans enfant est à la baisse. Par contre, les premières présentent une courbe très instable. Cela est dû vraisemblablement à une plus grande fragilité économique. La grande diminution du taux pour l'année 2013 peut s'expliquer par des changements dans les programmes de l'aide

³⁵ Institut de la Statistique du Québec (2019a). *Taux de faible revenu, MPC, particuliers, Québec, 2010-2017*. https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/mod1_allp_1_8_13_0_.htm.

³⁶ Crespo, 2019, p.2.

³⁷ Fréchet, Lechaume et Savard, 2018, p. 13.

³⁸ Certaines des données concernant les couples avec enfants, notamment celles de 2014, 2015 et 2016, doivent être considérées avec prudence. La petite taille de l'échantillon statistique pour cette sous-catégorie induit un coefficient de variation considérable, à interpréter avec prudence donc.

sociale. Les familles avec des enfants de moins de 5 ans perdent le droit à certaines aides qui sont dès lors offertes aux familles monoparentales seulement³⁹.

La pauvreté des personnes seules s'explique par plusieurs facteurs : elles ne peuvent pas compter sur les allocations et prestations liées à la présence d'enfants, elles ont tendance à payer plus d'impôts et elles paient un loyer proportionnellement plus cher qu'une famille ou un couple qui se partage ce montant⁴⁰. D'un autre côté, l'augmentation du nombre de personnes seules en situation de pauvreté peut être relié à l'augmentation générale de la vie en solitaire qui est en progression depuis les années 1970⁴¹.

Au sein de ce groupe, un peu moins du quart des hommes vivent sous le seuil de pauvreté tel que défini par la MPC (23%) et un cinquième des femmes. L'âge représente un facteur déterminant et les plus jeunes sont davantage touchés⁴².

Statistique Canada calcule la pauvreté par ménage. Si on tient compte du revenu sur une base individuelle, l'on constate que les femmes (avec ou sans enfants) et les jeunes sont plus ou moins par le revenu familial. Autrement dit, le fait de vivre en couple ou avec ses parents sort ces personnes de la pauvreté. En même temps, cette situation les place dans une situation de vulnérabilité, car elles sont financièrement dépendant de ces derniers⁴³. Pour les femmes, cette situation est particulièrement préoccupante. Une telle dépendance financière est un facteur de risque majeur lié à la violence conjugale⁴⁴.

« Hum, moi, qu'est-ce qui m'a amené, ben, j'étais avec un conjoint violent. Mais hum, à cause de ma santé, hum... moi, j'suis une personne épileptique. Les médecins m'avaient dit de partir, quelque chose à notre compte. Mon mari travaillait mais moi je travaillais pas. Mias ils m'avaient dit de pu travailler à l'extérieur, d'avoir un ... fait qu'on avait parti un élevage. Un élevage de lapins. Mais mon mari me payat pas de salaire, hum... Mais, un moment donné, quand la violence a augmenté, j'ai décidé de quitter. Mais en même temps qu'il me payait pas de salaire, hum, ben... en quittant, j'avais pas de revenu. Fait que je me suis retrouvée avec hum, justement l'aide sociale, avec les deux enfants. »

Annie, Rimouski

³⁹ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (2020). *Allocations pour contraintes temporaires* (sections : *Enfants à charge* et *Personnes 58 ans et plus*). Récupéré de www.mani.mess.gouv.qc.ca

⁴⁰ Hurteau et Nguyen, 2017, p. 6.

⁴¹ Langlois, S. et Dupont, D. (2004). *Appauvrissement des personnes seules et aide sociale au Québec*. Rapport de recherche soumis au Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. Québec : Université Laval, p. 3.

⁴² Institut de la Statistique du Québec (2019b). *Taux de faible revenu, MPC, unités familiales, Québec, 2010-2017*. Récupéré de https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/mod1_ef_1_8_13_0_hm.

⁴³ Rheault, S. et Crespo, S. (2015). Lien entre le revenu individuel et le faible revenu de la famille. *Données sociodémographiques en bref*, 20(1), Institut de la statistique du Québec, p.9-13. Récupéré de <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol20-no1.pdf#page=9>.

⁴⁴ Thériault, L. et Gill, C. (2007). Les déterminants sociaux de la santé et la violence conjugale : Quels sont les liens? *Service social*, 53(1), p. 82-83.

Du côté des familles, les parents seuls sont sans surprise les plus touchés. Environ un quart d'entre eux gagne un revenu trop faible selon la MFR après impôt. Ce chiffre passe à 30 % si l'on considère uniquement les femmes monoparentales⁴⁵. Par contre, l'évolution du taux de pauvreté pour toutes les familles selon la MPC est généralement à la baisse durant les dernières années (-12 % entre 2002 et 2016). Dans ce contexte, le Québec fait exception au Canada. La province se démarque par une politique familiale plus généreuse et un investissement considérable dans les programmes et services de conciliation travail-famille (tarif de garderie à 8,35 \$, congé de maternité, prestations pour enfants, etc.)⁴⁶. Cela étant dit, la situation pour les familles à faible revenu reste préoccupante si l'on s'intéresse aux indicateurs de l'exclusion sociale développés par le CEPE dans le but de mieux appréhender et mesurer les différents aspects de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'organisme gouvernemental travaille depuis plusieurs années à développer des mesures de l'exclusion sociale, afin d'appréhender les stigmatisations, les discriminations et les inégalités dans une optique de lutte contre la pauvreté. Dans son état de la situation de 2018, le CEPE constate que « les familles à faible revenu consacrent 50,5% de leur revenu disponible au paiement de leur loyer en 2014 »⁴⁷. Un chiffre vraisemblablement à la hausse compte tenu de la crise du logement qui frappe aujourd'hui plusieurs agglomérations québécoises.

Enfin, il existe d'importantes disparités entre les différentes régions du Québec. Pour les familles du Grand Nord, le taux de pauvreté est de 17 %, presque deux fois le taux national. La situation à Montréal est sensiblement la même, 16% en 2016⁴⁸. Dans ce contexte urbain, l'on parle souvent de la pauvreté des personnes issues de l'immigration. Les mesures présentées jusqu'ici ne prennent pas en compte cette variable. Par contre, si l'on regarde du côté des personnes assistées sociales, qui forment un groupe non négligeable parmi l'ensemble des personnes en situation de pauvreté, l'on constate que 24 % des personnes adultes recevant de l'aide sociale sont issues de l'immigration⁴⁹. Leur profil se différencie toutefois de celui de leurs homologues québécois : ils sont plus

⁴⁵ Institut de la Statistique du Québec (2019c). *Taux de faible revenu, MFR-seuils après impôt, ménages, Québec, 1996-2017*. Récupéré de https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/mod1_hh_1_5_6_0_.htm.

⁴⁶ Raïq, H. et Plante, C. (2013). Trajectoires de pauvreté et monoparentalité; le Québec dans une perspective comparative. *Inégalités, parcours de vie et politiques publiques*, 45(1), p. 84-85.

⁴⁷ En plus de cette composante sur le logement, les autres thématiques mesurées concernent l'insécurité alimentaire (la peur de manquer de nourriture, par exemple), le transport, la santé (le nombre de personnes souffrant d'une incapacité permanente) et l'éducation (le taux de diplomation post-secondaire, la littératie), réseaux personnels et institutionnels. Fréchet, G., Lechaume, A., Savard, F. (2018). La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec. État de situation 2018. *Rapport de recherche*. Québec : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale (CEPE), p. 64. Récupéré de https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat-situation2018.pdf.

⁴⁸ Selon la MFR après impôts, cf. Institut de la Statistique du Québec (2019d). Taux de faible revenu, selon le type de famille, régions administratives et ensemble du Québec, 2012-2016. Récupéré de https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/comp_interreg/tableaux/mfr_taux.htm.

⁴⁹ Observatoire de la pauvreté et des inégalités du Québec (2016a, 27 octobre). Portrait des personnes à l'aide sociale : données statistiques et paroles citoyennes. Communication repérée sur le site web du Collectif pour un Québec sans pauvreté, p. 36. Répéré de <http://www.pauvrete.qc.ca/document/portrait-personnes-a-laide-sociale-donnees-statistiques-paroles-citoyennes/>

diplômés et plus nombreux à sortir des programmes. Cette situation exemplifie les difficultés d'intégration des personnes au moment de leur arrivée au Québec.

La région du Nord-Du-Québec représente néanmoins le seul endroit où la pauvreté a augmenté, bien que très légèrement entre 2002 et 2014⁵⁰. Ceci n'est pas sans lien avec la composition de la population de cette région administrative qui abrite plusieurs peuples autochtones (Cris, Inuits, Naskapie).

La pauvreté chez les Autochtones du Québec

Les conditions de vie des Autochtones⁵¹ au Québec se distinguent en effet considérablement de celles du reste de la population. Des siècles de colonisation pèsent lourd : des disparités prépondérantes entre Autochtones et non-Autochtones subsistent au niveau de l'emploi, du revenu, du logement et de la santé⁵². Cette situation a d'ailleurs contribué au fait que les cibles de la loi sur la lutte contre la pauvreté au Québec n'ont pas été atteintes en 2013⁵³. Une entente signée entre le Ministère de Travail et des Services Sociaux et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador en 2005 n'a pas réussi à renverser cette situation⁵⁴. Cette entente visait l'élaboration et la mise en place de mesures concrètes de lutte contre la pauvreté, mesures élaborées en collaboration avec les Premières Nations en dans le respect de leur culture⁵⁵.

Certes, les conditions de vie ne sont pas les mêmes pour chaque nation présente sur le territoire du Québec. La réalité sociale des Cris d'Eeyou Istchee n'est pas la même que celle des Atikamekw de Manawan. Cependant, si l'on s'intéresse aux aspects de leur existence individuelle et collective, tous les peuples autochtones du Québec ont en commun d'être défavorisés par rapport aux non-Autochtones⁵⁶. Les différents rapports statistiques que nous avons pu récolter dans le cadre des recherches pour ce chapitre n'ont pas recours aux mesures présentées plus haut. La raison est simple: elles n'arrivent pas à véritablement prendre en considération les réalités et le mode de vie autochtones. La mesure du panier de

⁵⁰ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (2019).

⁵¹ Outre les Inuits, dix Premières Nations sont présentes sur le territoire québécois : les Abénakis, les Algonquins, les Attikameks, les Cris, les Huron-Wendats, les Innus, Les Malécites, les Micmacs, les Mohawks et les Naskapis. Le recensement canadien révèle que le Québec compte également des Métis, même si cette nation n'est pas officiellement reconnue par le gouvernement provincial. Selon le dernier recensement de Statistique Canada en 2016, les Autochtones représentent 2,3% de la population québécoise, soit 182 890 personnes.

⁵² Posca, J. (2018). Portrait des inégalités socioéconomique touchant les Autochtones au Québec. Note socioéconomique. Montréal : IRIS. En ligne:

https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-423.pdf

⁵³ L'Assemblée des Premières Nations Québec -Labrador (APNQL) et La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) (2016). *Mémoire : Pauvreté et exclusion sociale chez les Premières Nations du Québec. Portrait sommaire et recommandations*. Wendake : APNQL et CSSSPNQL, p. 5.

⁵⁴ L'Assemblée des Premières Nations Québec -Labrador (APNQL) et La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) (2016), p. 5.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Posca, J. (2018), p. 12.

consommation par exemple n'offre pas de seuils adaptés pour les communautés éloignées et isolées⁵⁷. Elle ne se base pas non plus sur les spécificités qui caractérisent le mode de consommation autochtone comme le coût élevé des logements ou du transport⁵⁸. D'autres indices, notamment ceux élaborés pour mesurer l'exclusion sociale, permettent toutefois de décrire les disparités entre Autochtones et Non-Autochtones au Québec.

Pour commencer, le taux de chômage des Autochtones est deux fois plus élevé que pour les non-Autochtones⁵⁹. Ceux et celles qui détiennent un emploi gagnent peu : le revenu médian annuel des Autochtones s'élevait à seulement 25 386 \$ en 2015, alors que celui du reste de la population était de presque 30 000 \$. La proportion de personnes à faible revenu est accrue dans les communautés autochtones. Une étude sur la santé de huit des dix Premières Nations du Québec révèle que 43 % des membres de ces nations font un salaire annuel de moins de 20 000 \$⁶⁰. Parmi ces personnes les personnes âgées et les jeunes sont surreprésentés : 85 % des adultes de plus de 85 ans et 57 % des jeunes entre 18 et 24 ans se trouve dans cette situation⁶¹.

Cette pauvreté se répercute sur les conditions de vie des peuples autochtones. Bon nombre de personnes vivent dans des logements insalubres, délabrés et surpeuplés⁶². Le taux d'insécurité alimentaire y est élevé, notamment dans les communautés éloignées : un peu plus qu'un adulte sur cinq n'a pas accès à une quantité suffisante d'aliments sains et nutritifs pour mener une vie active en santé⁶³. Ces conditions ne font que s'aggraver compte tenu de l'accès déficient à des soins de santé pour la grande majorité des communautés. Comparé à la santé physique et mentale du reste de la population québécoise, celle des Autochtones est préoccupante: ils sont plus souvent aux prises avec des maladies chroniques, le taux de suicide y est trois fois plus élevé, le taux de mortalité infantile dans certaines communautés est jusqu'à quatre fois plus élevés que celui des non-Autochtones⁶⁴. L'ensemble de ces constats brosse un tableau sombre des conditions de vie des peuples autochtones présents sur le territoire québécois.

⁵⁷ Duhaime, G. et Lévesque, S. (2016, juin). *La pauvreté monétaire des Autochtones du Québec. Mesurer et comprendre. Mémoire présenté au Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion*. Québec: Université Laval, p. 10.

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ Ibid., p. 4.

⁶⁰ Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. (2018). *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec – 2015 : Emploi, revenu et insécurité alimentaire*. Wendake : CSSSPNQL, p. 4.

⁶¹ Ibid., p. 5.

⁶² Posca, J. (2018), p. 8.

⁶³ Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. (2018). *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec – 2015 : Emploi, revenu et insécurité alimentaire*. Wendake : CSSSPNQL, p. 6.

⁶⁴ Posca, J. (2018), op. cit.

Conclusion

Ce chapitre a pour but de dresser un portrait factuel de la pauvreté au Québec. Près de 10 % des personnes résidant dans cette province canadienne vivent dans la pauvreté. Les données statistiques permettent de conclure que l'appartenance à certains groupes augmente le risque de se retrouver en situation de pauvreté. Ainsi, les personnes seules, les mères monoparentales, les personnes issues de l'immigration récente et les autochtones sont plus touchées par la pauvreté que le reste de la population.

Tracer le portrait de la pauvreté en ayant recours aux données statistiques a toutefois ses limites. Tout d'abord, les chiffres ne permettent pas de décrire comment la pauvreté se ressent au quotidien. L'expérience vécue des personnes les plus démunies du Québec est d'ailleurs souvent banalisée, voire même discréditée. L'introduction de ce livre le montre avec justesse : la pauvreté est un stigmate non négligeable. Cette condition sociale entraîne diverses formes de discrimination exercées par les médias, les pouvoirs publics, les proches et parfois par les personnes touchées elles-mêmes⁶⁵. Cette omniprésence de préjugés a des conséquences directes sur la vie quotidienne des personnes en situation de pauvreté : perte de l'estime de soi, stress, honte, dépression, rejet par la famille, isolement social, etc.⁶⁶ La liste est longue. Pour ceux et celles qui cumulent plusieurs facteurs de minorisation, ces stigmates s'accompagnent en outre d'autres types de discrimination basées sur le sexe, la couleur de peau, l'appartenance religieuse, l'état de santé ou l'origine ethnoculturelle. Cela étant dit, il serait réducteur de se limiter à une telle description susceptible d'évoquer une perspective misérabiliste. Il suffit de donner la parole aux personnes en question pour découvrir une panoplie d'histoires de vie qui témoignent de la force de caractère, de la résilience, des petites et grandes fiertés et des tactiques créatives pour se faire plaisir au quotidien et garder l'espoir de s'en sortir.

Ce constat nous amène à une deuxième limite. Alors que les statistiques aident à comprendre l'état de la situation, elles ne répondent pas aux questions du « comment » et du « pourquoi ». Autrement dit, pour connaître les raisons pour lesquelles une personne se retrouve en situation de pauvreté, il faut en effet s'intéresser à sa trajectoire de vie qui s'ancre, quant à elle, dans une structure sociale et des contextes spatiaux et temporels. Si on fait abstraction de ces contextes, on court le risque de « faire dire à des chiffres ce qu'ils ne disent pas »⁶⁷. Dès lors, une lecture critique des données statistiques s'impose pour éviter de reproduire des préjugés injustifiés. Ceci est toutefois plus difficile que cela puisse paraître. La panoplie de mesures et définitions employées par les différentes institutions politiques et sociétales rend l'interprétation des statistiques en matière de pauvreté ardue. Au cours de ce chapitre, nous avons tenté d'expliquer le fonctionnement et les objectifs des principaux calculs utilisés par les pouvoirs publics, souvent repris par les médias d'information, afin d'outiller le lectorat dans une telle démarche.

⁶⁵ Deniger, M-A. (2012). *Le B.S. Mythes et réalités. Guide de conscientisation* (2e édition). Ottawa : Conseil canadien de développement social et Front commun des personnes assistées sociales, p. 20

⁶⁶ Ibid., p. 22-28.

⁶⁷ Bernier, M.-F. (2004). *Éthique et déontologie du journalisme*. Québec : Presses de l'Université Laval, p. 189.

Notons encore que les mesures les plus couramment utilisées ne rendent pas toujours justice à la complexité des situations. Certes, elles permettent d'ajuster les calculs selon certaines caractéristiques du lieu de résidence, la taille ou le type du ménage. Par contre, d'autres facteurs davantage socioculturels ne sont pas considérés. À titre d'exemple, le taux de chômage de la population autochtone du Québec invisibilise certaines activités traditionnelles qui peuvent être considérées comme une forme de travail, mais qui ne sont pas salariées telles que la chasse, la pêche ou la fabrication de vêtements et chaussures⁶⁸. Malgré plusieurs efforts de réforme, les indicateurs comme la mesure du panier de consommation ou celle de faible revenu définissent la pauvreté encore largement par le manque de ressources financières et matérielles pour combler les besoins de base. Dans ce contexte, les indices d'exclusion sociale développées par le CEPE nous apparaissent cruciaux, car ils permettent d'élargir nos connaissances par rapports aux multiples réalités qui définissent la pauvreté au-delà des besoins matérielles et financières. Ces indicateurs à plus large spectre nous permettent de comprendre les impacts de la pauvreté sur le bien-être des personnes.

Évidemment, encore faudrait-il que les résultats des enquêtes ayant recours à ces indicateurs soient pris au sérieux par ceux et celles responsables de mettre en œuvre les politiques publiques en matière pauvreté. Rappelons en guise de conclusion que la loi visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est une loi-cadre. Ce type de loi laisse à chaque gouvernement au pouvoir le soin de fixer les modalités d'application de des principes qui y sont énoncés. Plusieurs années d'austérités ont marqué la dernière décennie. Ces coupures ont fragilisé l'État providence. Dès lors, l'avenir des mesures de protection sociale nous semble pour le moins incertain. D'où l'importance de s'intéresser de près, non seulement à l'évolution de la pauvreté au Québec, mais aussi à ses racines et aux conséquences qui marquent les parcours de vie des personnes touchées.

⁶⁸ Posca, J. (2018), p. 5.